

Toutes et tous capables

Toulouse 13 mars 23

1. Macron et l'école du tri
2. Les disciplines pour l'émancipation
3. Lutter contre les inégalités
4. Privé et mixité sociale
5. Scolarité obligatoire portée à 18 ans

Toutes et tous capables

Toulouse 13 mars 23

1. Macron et l'école du tri

« Le service public de l'éducation reconnaît que tous les enfants partagent **la capacité d'apprendre** et de progresser. Il veille à **l'inclusion scolaire** de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la **mixité sociale** des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. »

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (8 juillet 2013)

« Notre proposition consiste à prolonger au collège le fonctionnement de l'école primaire, à mettre en place une transition graduée vers le lycée, à créer **un corps unique d'enseignants** de l'« école du socle », à refonder **la formation, le concours de recrutement, les missions** des enseignants, qui seront alors **habilités à enseigner du CP à la 3e.** »

MC Lang, députée LRLM, Le Monde 21 fev 22

« Formation généraliste de haut niveau, **temps de présence accru dans les établissements, nouvelles missions éducatives**, tel sera le profil de ces nouveaux enseignants **dont la rémunération devra aussi être fortement revalorisée**. Si les programmes doivent rester nationaux, l'accroissement progressif du nombre de disciplines, **l'organisation des enseignements par pôles**, ou encore l'instauration d'un **système modulaire** pour s'adapter au niveau des élèves dans les différentes disciplines pourront être laissés à **l'appréciation des chefs d'établissement et des équipes éducatives, dont l'autonomie sera accrue.** »

« L' école du socle devra donc être, pour les filles et pour les garçons, le lieu d'une éducation complète, **de la tête et de la main**, permettant ainsi aux élèves de découvrir **leurs appétences et leurs talents** et d'envisager éventuellement une **orientation vers des métiers manuels** par choix et non plus par défaut. »

« Le volume horaire de sciences et de technologie est ramené à 3h hebdomadaires. Grâce à des savoirs fondamentaux renforcés, les élèves peuvent ainsi pleinement bénéficier d'un enseignement de technologie renouvelé et concentré sur le cycle 4. »

Note de présentation, nouvel arrêté horaires 6ème,
CSE 16 mars 23

« Chaque recteur ou rectrice élabore, avec le conseil académique, une feuille de route d'une durée de cinq ans pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux, qui décline, pour chaque année, les priorités nationales pour le territoire académique. Cette stratégie porte sur : [...], **l'amélioration de la continuité des parcours des élèves entre l'école et le collège, la cohérence des méthodes pédagogiques mises en oeuvre entre école et début du collège et le développement d'une culture professionnelle partagée pour l'ensemble des équipes pédagogiques.** »

NDS CASF, BO du 12 janv 23

« Le conseil académique assure le suivi du déploiement de la stratégie académique et l'atteinte des objectifs cibles qu'elle comporte. A ce titre, il assure notamment :

🕒 Le suivi de l'offre de formation à destination des professeurs des écoles et des directeurs et directrices d'école, notamment quant à l'atteinte des objectifs de formation et d'actions pédagogiques par thématiques au regard des résultats aux évaluations, des besoins exprimés ou identifiés (niveau, contenus, territoire, pilotage, ...).

🕒 **La préconisation d'outils, supports et démarches favorables à la réussite des élèves ;**

🕒 **La planification de périodes d'observations en classe des IEN et IA-IPR** sur des objets identifiés par le conseil et dont les méthodes pédagogiques proposées dans les classes convoquent conseil et expertise ; ces périodes d'observations font l'objet de bilans communiqués au recteur ou à la rectrice ainsi qu'au conseil ;

🕒 **Le repérage, la diffusion et la valorisation des pratiques efficaces et éprouvées** d'enseignement et de pilotage pédagogique ;

🕒 Le suivi des effets sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux des projets des écoles et établissements engagés dans le CNR « Notre école, faisons-la ensemble ».

NDS CASF, BO du 12 janv 23

Supprimer les concours et précariser le recrutement

Alors que le ministre théorise sur les jeunes collègues qui voudraient s'engager dans nos métiers pour dix ans tout au plus, la Cour des comptes préconise dans un récent rapport la fin des concours de recrutement. À la place, des CDD puis un CDI signés avec un chef d'établissement, idéal pour fixer aux nouveaux collègues des objectifs chiffrés en phase avec les attentes du moment. Avec des vade-mecum et guides, le chef d'établissement indiquera les bonnes pratiques pédagogiques aux collègues à défaut d'une formation solide et annoncera les critères d'évaluation.

US 830 du 11 02 23

Toutes et tous capables

Toulouse 13 mars 23

1. Macron et l'école du tri
2. Les disciplines pour l'émancipation

« Un lien constant : celui de la démocratisation de l'école et celui de la formation des maîtres.

Unifier et améliorer au sein des Universités la formation initiale de tous les maîtres, organiser leur formation permanente et résorber l'auxiliarat.

Problématique : quelle culture commune, dans quels établissements et avec quels maîtres ? »

Frédérique Rolet, août 2021

A quoi peuvent servir les disciplines scolaires ?

« Je rappellerai les 3 conditions pour qu'un élève se situe bien dans le regard instruit et que tout enseignant devra enseigner pour créer une habitude à ce regard devant une tâche à accomplir :

- il ne faut pas qu'il réponde en donnant son **avis personnel** mais en fonction d'un **savoir scolaire** bien identifié
- il ne faut qu'il cherche dans l'énoncé un signal local qui renverrait à une **procédure plus ou moins automatisée**
- il doit répondre en rédigeant un **texte autosuffisant**, porteur de sens et dépourvu de partage de situation avec le lecteur »

Bernard Rey, revue de la FSU, regards croisés n°20

« Abréger le savoir réduit la culture commune à **un minimum basique**. On sélectionne les informations par soustraction, en éliminant celles qui paraissent trop complexes.

Élémenter le savoir fait envisager la culture commune comme un tremplin. Elle n'est plus définie par soustraction, mais par distillation.

Lorsque l'école enseigne un élément du savoir, elle doit faire en sorte qu'il soit perçu par l'élève comme **le début d'une chaîne qui le mènera vers des connaissances plus étendues.** »

Jean-Pierre Astolfi

«**La culture commune repose sur des savoirs et des pratiques issus des domaines culturels, humanistes, scientifiques, techniques, professionnels, artistiques, linguistiques, sportifs et physiques.** La culture commune qui intègre l'éducation aux médias et à l'information est indispensable au développement de l'esprit critique pour aller vers l'émancipation. **L'égalité femmes-hommes doit faire partie intégrante de la culture commune et donc des programmes scolaires.** La culture commune doit doter les jeunes de capacités construites par la réflexion et l'analyse pour **comprendre et repenser le monde** et les grands enjeux (démocratie, environnement, travail, information, etc.) et leur permettre de **peser sur les choix collectifs et de les discuter.** C'est en cela que le projet de la FSU est émancipateur. »

« Pour le SNES-FSU, **une découverte des activités professionnelles** pourrait être proposée articulant plusieurs dimensions : questions que se posent les adolescent-es sur le monde des adultes et leur insertion future, **l'évolution des métiers en lien avec les sciences et les techniques et la manière dont la culture rend compte de ces évolutions au travers des disciplines** (littérature, histoire, arts cinématographiques, picturaux, musicaux, musicaux). Le SNES-FSU propose de **questionner le rapport au travail selon les milieux et les genres sexués**, s'appuyant sur un travail conjoint Psy-ÉN/enseignant-es en lien avec différentes approches disciplinaires. Chaque jeune devrait avoir en outre une **formation en droit du travail**, au titre de la dimension professionnelle de la **culture commune** défendue par le SNES-FSU. »

Thème 1 congrès du SNES-FSU, Montpellier 2022

« Alors que les programmes et la liberté pédagogique sont inscrits dans la loi, l'Éducation nationale multiplie les nouvelles prescriptions (PLE, FAQ, Vademecum, Livres vert et orange dans le premier degré), aux statuts réglementaires divers, parfois contradictoires, qui relèvent pour la plupart soit de la communication politique, soit de l'imposition et du contrôle des pratiques pédagogiques, et non pas de la clarification réglementaire. **La FSU rappelle que l'enseignant·e tel·le que le définit son statut est un·e concepteur·trice : aucune méthode « officielle » ou officieuse (vademecum, Faq, guide...) ne saurait être imposée. La FSU rappelle son exigence de la défense de la liberté pédagogique des enseignant·es.** Le processus d'évaluation des établissements et des écoles ou le projet local d'évaluation (PLE) en lycée ne doivent pas être l'occasion d'imposer des « bonnes pratiques » pédagogiques. »

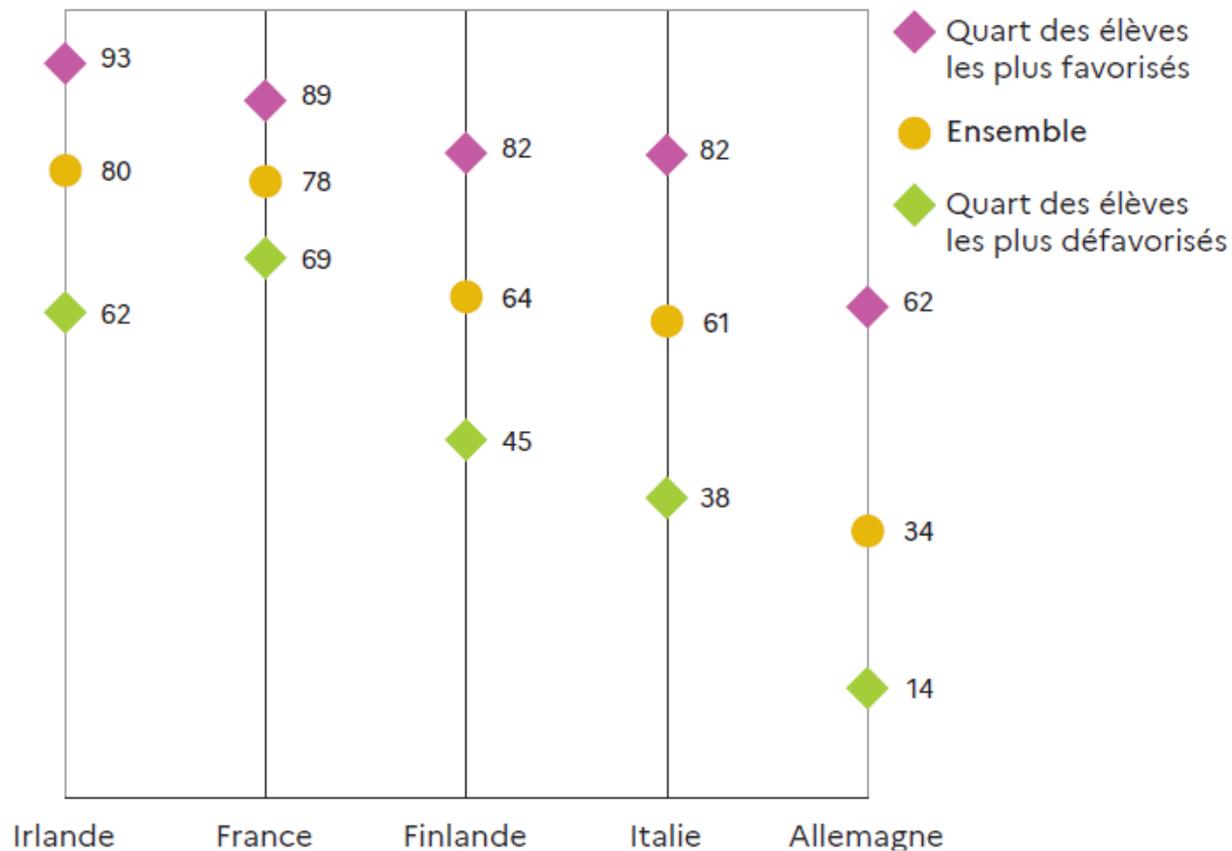
Thème 1 congrès de la FSU, Metz 2022

Toutes et tous capables

Toulouse 13 mars 23

1. Macron et l'école du tri
2. Les disciplines pour l'émancipation
3. Lutter contre les inégalités

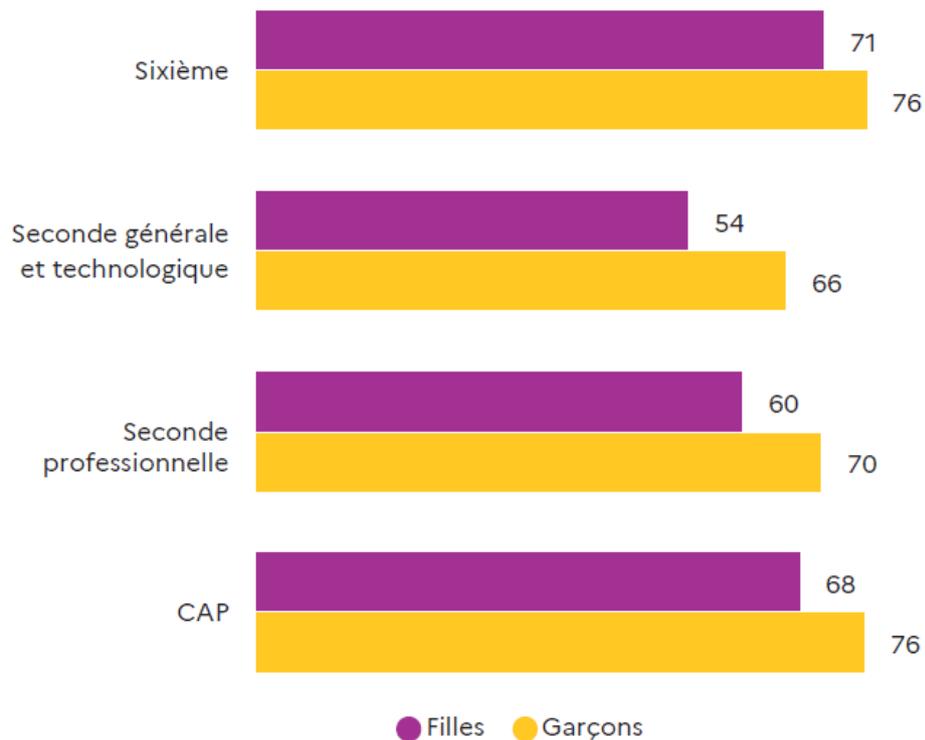
> **29.4** Proportion d'élèves de 15 ans qui comptent obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur selon le statut économique, social et culturel en 2018 (en %)



« 80,1 % des répondants en 2022 pensent que la relation entre enseignants et élèves est bonne ou plutôt bonne contre 78,2 % en 2013. Le sentiment d'être respecté par les élèves reste très majoritaire (84,5%) dans toutes les catégories de personnels. »

A l'école de la défiance, oct 22, Debarbieux & Moignard

> 26.3 Sentiment de confiance pour l'année scolaire à venir selon le sexe (en %)



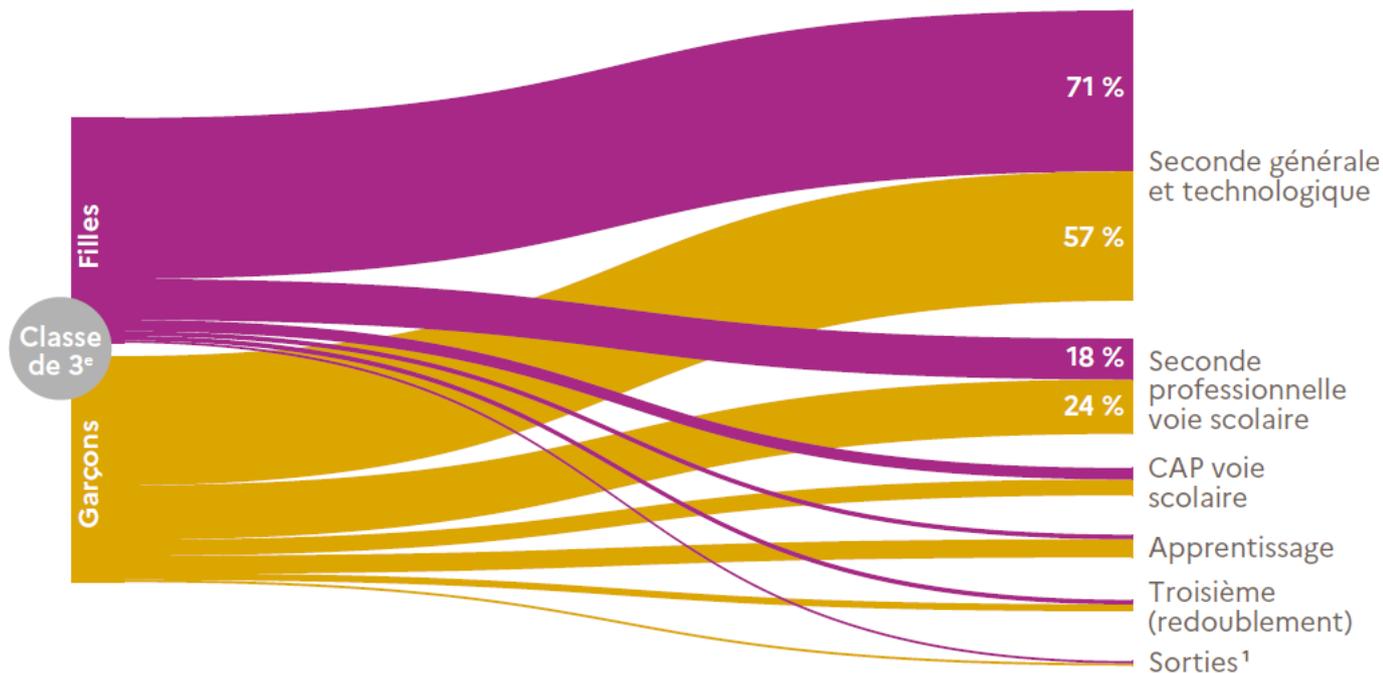
Lecture : à la rentrée 2021, en début de sixième, 71 % des filles déclarent se sentir prêtes pour réussir l'année scolaire 2021-2022.

Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public et Privé sous contrat.

Source : questionnaires élèves, septembre 2021, DEPP.



Les filles s'orientent davantage en voie générale et technologique et les garçons en voie professionnelle.

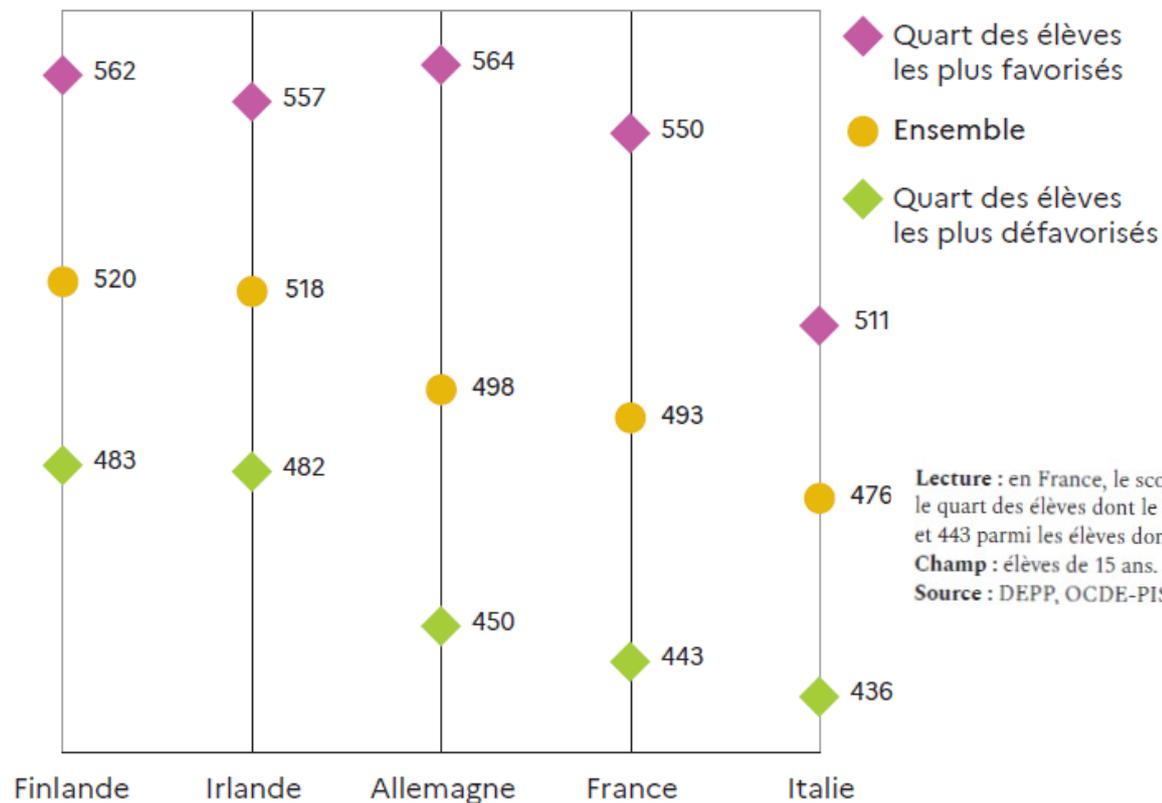


1. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger.

Champ : France métropolitaine + DROM - Ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

Source : DEPP et DGER-MAA, rentrée 2019.

> 29.2 Score moyen des élèves de 15 ans à l'épreuve de compréhension de l'écrit selon le statut économique, social et culturel en 2018

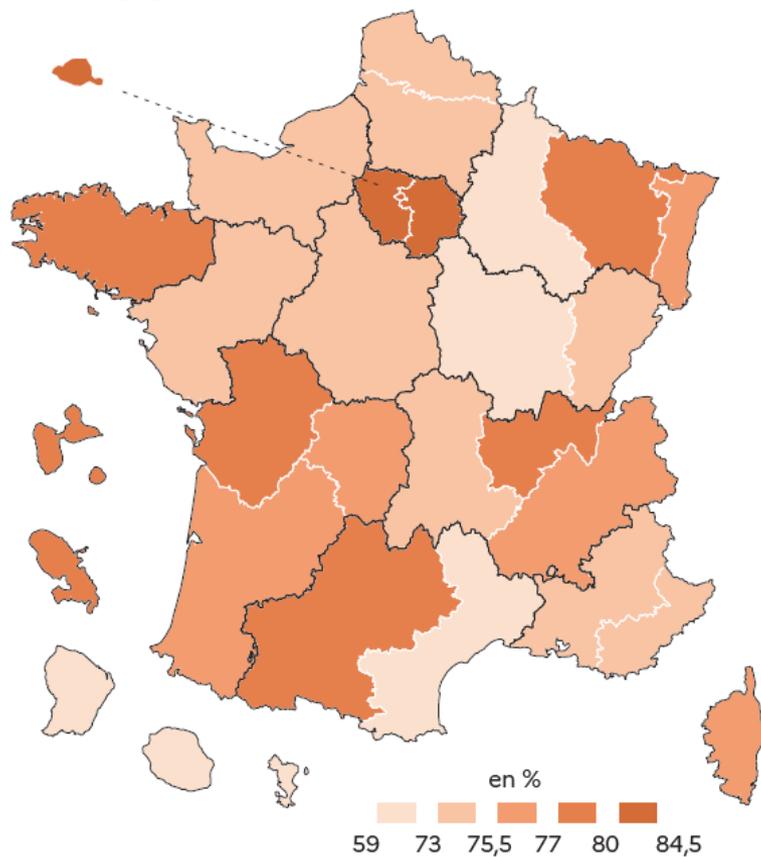


Lecture : en France, le score moyen obtenu à PISA en compréhension de l'écrit est de 493. Il est de 550 parmi le quart des élèves dont le contexte socioéconomique (au sens de l'indice SESC de PISA) est le plus favorisé, et 443 parmi les élèves dont le contexte socioéconomique est le plus défavorisé.

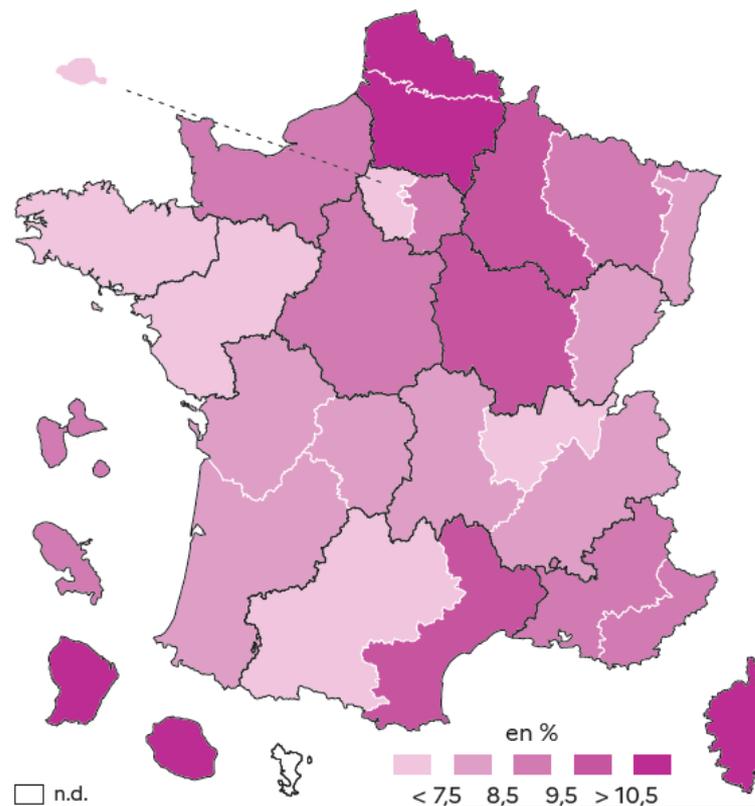
Champ : élèves de 15 ans.

Source : DEPP, OCDE-PISA.

> 28.4 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième Session 2021



33.4 Part de jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas diplômés et non inscrits dans un établissement d'enseignement en 2018 (en %)

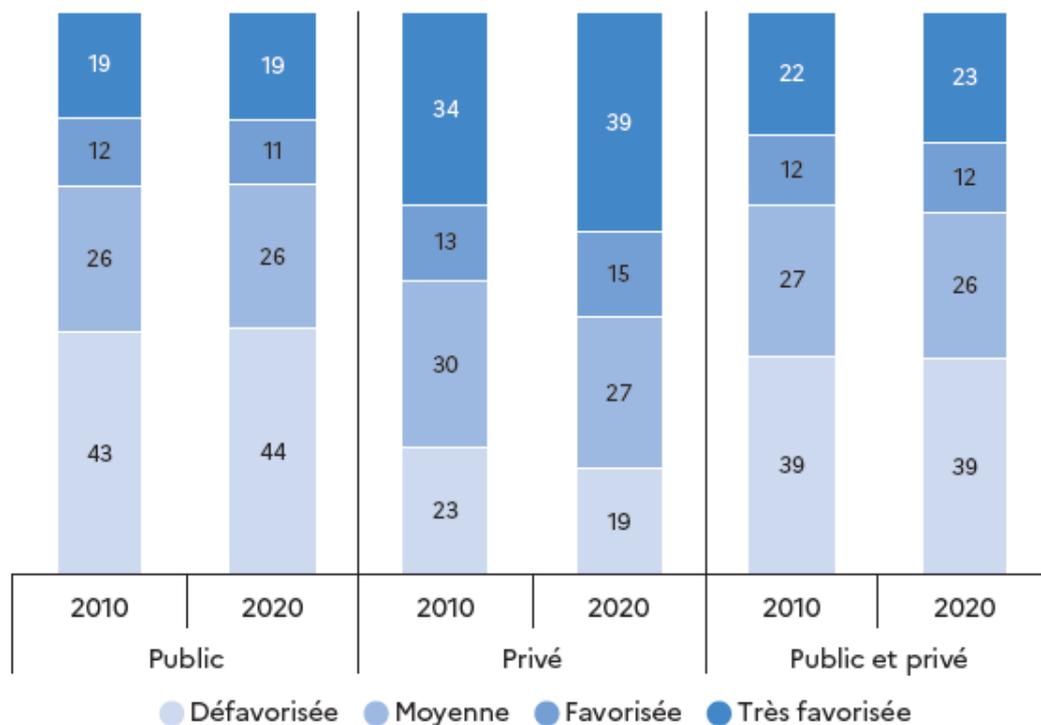


Toutes et tous capables

Toulouse 13 mars 23

1. Macron et l'école du tri
2. Les disciplines pour l'émancipation
3. Lutter contre les inégalités
4. Privé et mixité sociale

> 2.3 Répartition des collégiens selon leur origine sociale aux rentrées 2010 et 2020 (en %)

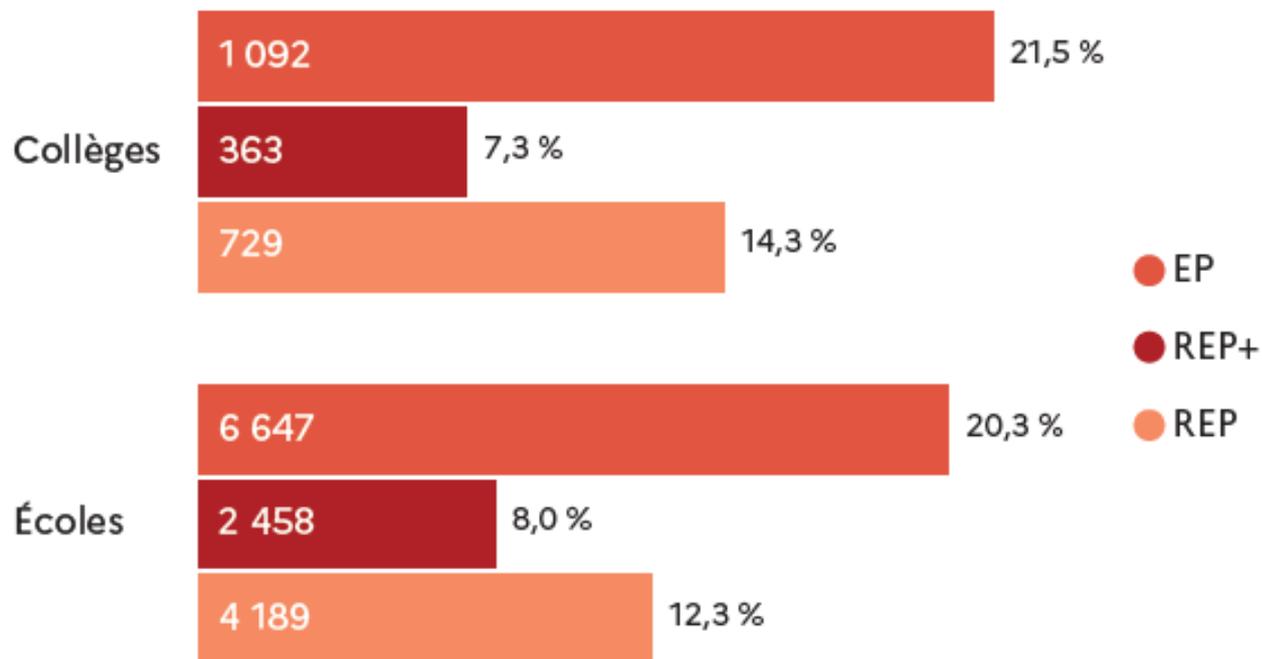


Lecture : à la rentrée 2020, parmi les élèves suivant une formation en collège dans le secteur public, 44 % sont d'origine sociale défavorisée et 19 % d'origine sociale très favorisée.

Champ : France métropolitaine + DROM, public et privé sous contrat, établissements sous tutelle du MENJS (y compris Erea).

Source : DEPP-MENJS.

> 6.1 Nombre d'établissements et proportion d'élèves en EP à la rentrée 2020 dans le secteur public



REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé / REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

Champ : France métropolitaine + DROM, public.

Source : DEPP-MENJS.

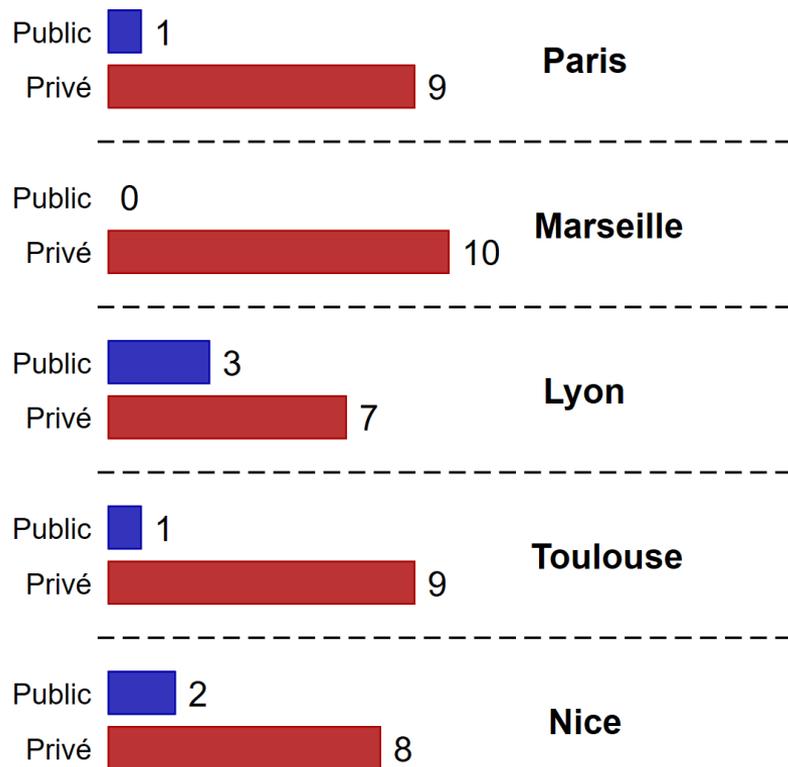
6 967 collèges dont 75 % sont publics (5 302)

Sur les 200 collèges dont les IPS sont les plus élevés,
75 % sont privés

Sur les 200 collèges dont les IPS sont les plus faibles,
98 % sont publics

(2021-2022).

Nombre de collèges publics et de collèges privés parmi les 10 collèges au profil social le plus favorisé de chaque commune



Lecture : Parmi les 10 collèges parisiens les plus favorisés socialement un seul est public et neuf sont privés.

Source: Y. Souidi - Statistiques réalisées à partir du jeu de données sur l'indice de position sociale des collèges pour la rentrée 2021, diffusé par le Ministère de l'Éducation nationale.

Une ségrégation très marquée dans les grandes villes

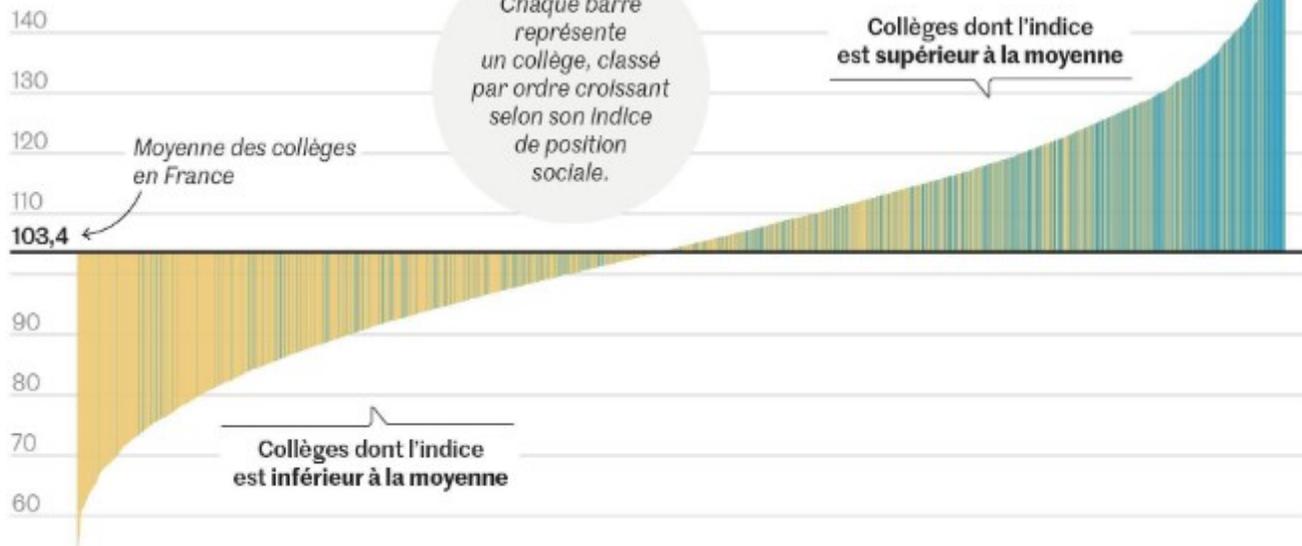
Indice de position sociale des collèges en France, par ville ou par agglomération, pour l'année scolaire 2020-2021, selon le type d'établissement

■ Collège public ■ Collège privé sous contrat

Part des collégiens, en %, par département (excepté pour la ville de Paris), selon le type d'établissement



FRANCE ENTIÈRE



« Notre mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïc intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat est toujours d'actualité. **Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options et travailler sur les critères d'une sectorisation stricte est nécessaire pour permettre partout la diversité des parcours scolaires et l'amélioration de la mixité sociale et scolaire dans les établissements** ».

Thème 1 congrès du SNES, Montpellier 2022

Mixité sociale : des annonces mais quand ?

- Une **révision de la carte de l'éducation prioritaire** est confirmée pour la rentrée 2024.
- Sur les modèles parisiens expérimentaux, il souhaite aussi obtenir **200 collèges « multisecteurs »**. Comme déjà observé, le collège avec un public plus favorisé reçoit peu de moyens, pas de label et cela pourrait être prétexte à délabelliser son binôme classé éducation prioritaire.
- Les **sections internationales** ne seraient plus ouvertes que dans des établissements défavorisés. Manquant de moyens, ces sections ne respectent pas forcément les conditions de fonctionnement et facilitent une forme de ségrégation sociale interne.

Le privé grand gagnant ?

Le ministre demande plus de mixité dans le privé sous contrat. Son secrétaire général a dit refuser de ne pas choisir ses élèves.

Les Contrats locaux d'accompagnement (CLA) sont déjà apparus comme une manne pour des établissements privés dont l'IPS (indice de position social) est un peu inférieur aux autres.

Le privé pourrait siphonner l'éducation prioritaire de ses meilleurs élèves aux frais du contribuable, avec la complicité d'une majorité politique qui renonce à l'égalité républicaine au profit de la constitution d'un marché scolaire.

Pour le SNES-FSU, améliorer la mixité sociale est une nécessité. Cela demande une refonte de la carte scolaire, ainsi que des politiques sociales, du logement, d'aménagement du territoire ambitieuses et contraignantes.

Le SNES-FSU combat le dualisme public-privé, vecteur de ségrégations. L'école laïque, publique, gratuite et obligatoire doit recevoir les moyens financiers et humains lui permettant d'accueillir avec la même ambition tous les élèves.

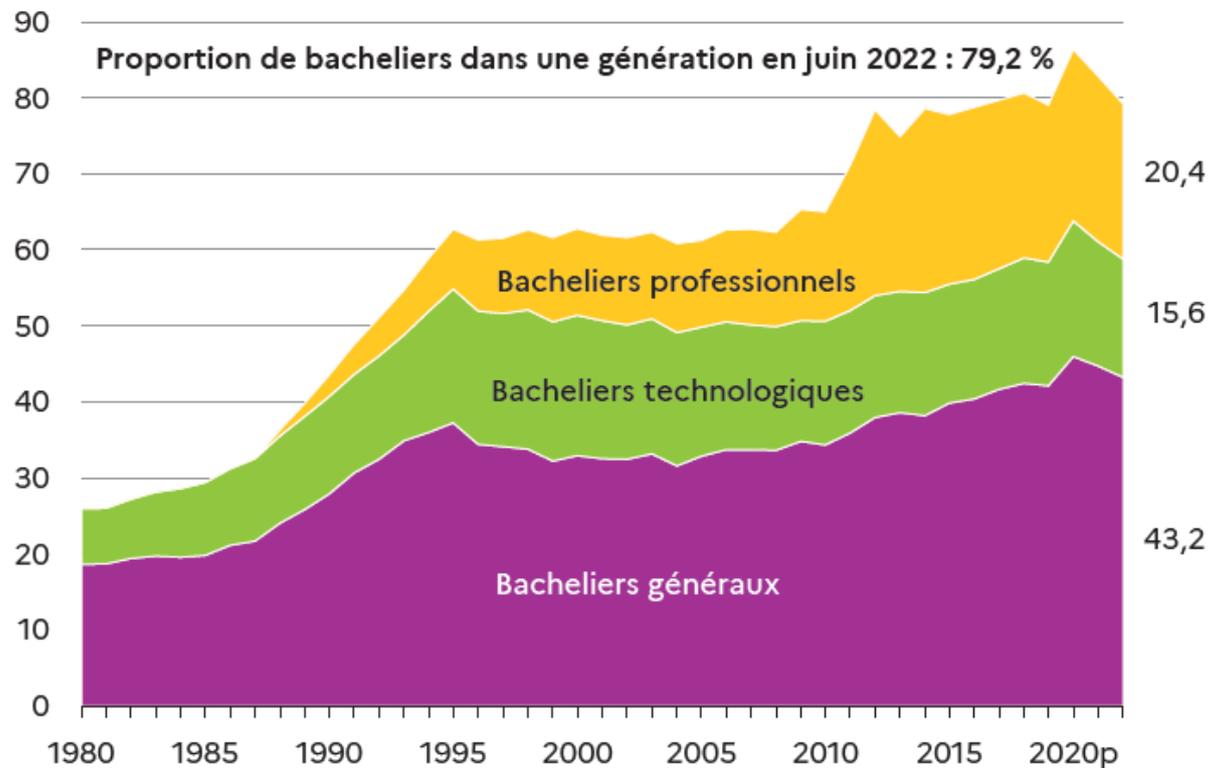
Pour cela, **les fonds publics doivent lui être réservés.**

Toutes et tous capables

Toulouse 13 mars 23

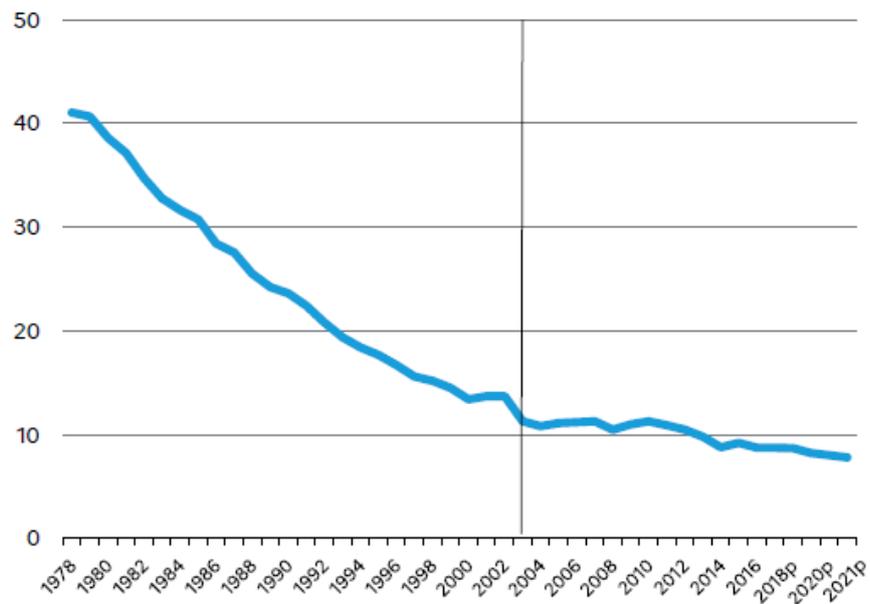
1. Macron et l'école du tri
2. Les disciplines pour l'émancipation
3. Lutter contre les inégalités
4. Privé et mixité sociale
5. Scolarité obligatoire portée à 18 ans

► 2 Proportion de bacheliers dans une génération (1980-2022) (en %)

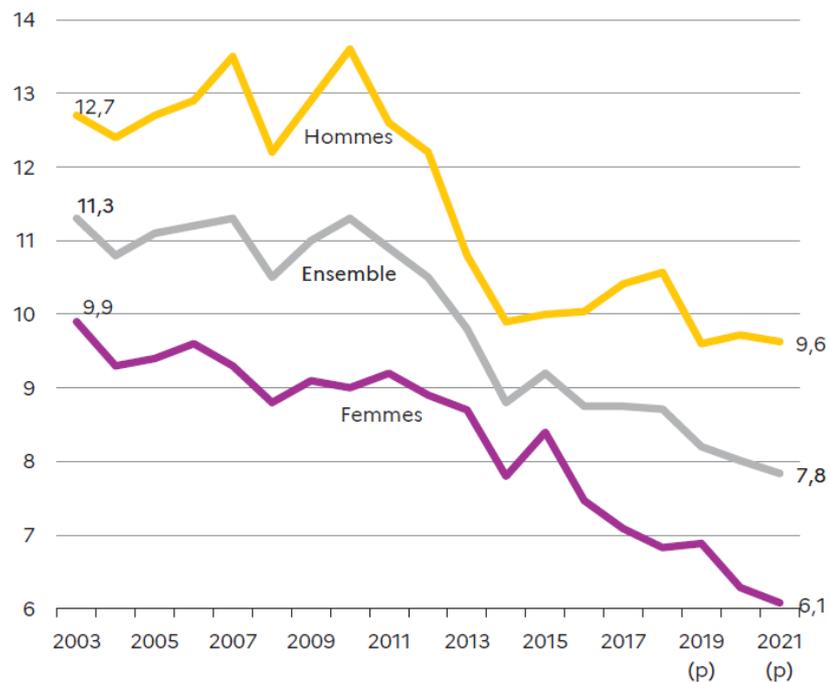


p : données provisoires. Pour la session 2022, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2022.

► 1 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe (en %)



► 33.2 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces), en France, depuis 2003 (en %)



Neuf jeunes sur dix sont toujours en étude à 18 ans, **20 000 quittent toujours chaque année le système scolaire avant 16 ans.** En 2020, l'INSEE comptait **13 % des jeunes de 15 à 29 ans, soit 1,5 million de personnes,** qui n'étaient ni en emploi, ni en étude, ni en formation : des jeunes exposés, plus que d'autres de leur génération, au risque du chômage et à une précarité durable.

La FSU revendique la scolarité obligatoire à 18 ans.

« On estime à 15 % la part des jeunes de 16-29 ans (29 % dans les quartiers prioritaires de la ville) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et à 5 % celle des jeunes de 15 à 17 ans sans formation, formelle ou non formelle »

Rapport annuel IGESR, 2020 orientation

« Pour poursuivre sa réflexion sur l'organisation du lycée en voies progressivement diversifiées dans leurs contenus comme dans leur durée, la FSU travaillera dans le cadre de son mandat de scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans et en excluant donc toute incitation à rejoindre prématurément l'apprentissage, à **des propositions sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de 3ème permettant de lutter efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie.** »

La FSU se dote d'un mandat d'études sur ce sujet. »

Congrès de la FSU, Metz 2022

Les programmes scolaires : quel enseignement des mathématiques au lycée, l'histoire des civilisations et des disciplines dans la construction des savoirs, des éléments de programmes communs avec la voie professionnelle (philosophie ou sciences par exemple), la place des femmes dans les contenus enseignés, quels enseignements artistiques après le collège, comment enseigner le rapport au langage oral et écrit dans les disciplines, quels éléments de droit, de sciences sociales, de culture technologique permettant de faire face au défi d'une école égalitaire, émancipatrice, soucieuse des enjeux de santé et des enjeux environnementaux ?

L'accompagnement des élèves par les équipes pluri-professionnelles pour repérer et lutter contre tout décrochage et abandon, pour travailler le rapport des élèves à l'effort, à l'autonomie, à la prise de responsabilité.

L'orientation des élèves, l'aide dans l'organisation des études, le droit à l'erreur, les passerelles entre les voies, une carte des formations enrichie

Et... la liberté professionnelle des personnels !



À vos côtés,
pour gagner.